

Arrestation

Le jeune déserteur volait les yachts de luxe

IL NE SUPPORTAIT plus l'armée. Après avoir déserté le 11^e régiment d'artillerie de marine de Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine), un jeune militaire de 21 ans s'est lancé dans un tour de France à pied, en train puis en bateau. Un périple qui s'est achevé par son arrestation dans un port du Var, au terme d'une rocambolesque semaine de croisière dans les eaux méditerranéennes à bord de deux yachts de luxe volés.

Tout commence fin juin lorsque cet homme, originaire de Polynésie française, se voit refuser la rupture de son contrat le liant pour cinq ans à l'armée. Il part alors, sac à dos, sillonner le pays avec ses quelques économies, commettant au passage au moins deux infractions. Le 28 juillet, il est interpellé à Agen (Lot-et-Garonne) après une escroquerie à la carte bancaire alors qu'il tentait de se faire passer pour un gendarme. Il est vite relâché. Le 10 août, ce sont deux hôteliers de Biarritz qui portent plainte car il est parti sans payer.

Après Bordeaux, Agen, Biarritz, Toulouse, le déserteur prend la route de la Côte d'Azur. Dans la nuit du 15 au 16 août, il vole un yacht neuf de 24 m d'une valeur de 4 millions d'euros dans le port de Villeneuve-Loubet (Alpes-

Maritimes). Les autorités déploient d'importants moyens de recherche. « Les vols de yachts sont rares et souvent perpétrés par de grands trafiquants internationaux », justifie Bruno Lagadec, patron du groupement de la gendarmerie maritime de la Méditerranée.

Aussi facile que de dérober un scooter

Le militaire, qui a appris à naviguer en Polynésie, vogue, insouciant. Pour faire démarrer le bateau, il lui a suffi de connecter deux fils. « Il n'est pas plus difficile de voler un yacht qu'un scooter », insiste le colonel Lagadec, qui appelle d'ailleurs les propriétaires à plus de vigilance. Après deux jours de navigation, le jeune déserteur se retrouve en panne de carburant au large de San Lorenzo en Italie. Les gardes-côtes remorquent le somptueux bateau au port avant de s'apercevoir qu'il est déclaré volé.

Au lieu de l'interpeller, les policiers italiens confinent le jeune militaire à bord dans l'attente d'un mandat d'arrêt européen. Il profite de la nuit pour s'échapper à bord d'un Zodiac volé à la capitainerie. Quelques heures plus tard, il est dans le port de Cannes. Là, dans la nuit du 18 au 19 août, il s'empare du « Claro



VILLENEUVE-LOUBET (ALPES-MARITIMES). Voici le premier yacht volé, l'Alexander 13, un bateau de 4 millions d'euros prêté par une entreprise américaine pour un salon nautique en France. (DR.)

7 », un yacht de 13 m valant trois millions d'euros. Le jeune Polynésien met le cap à l'ouest, prenant le temps de profiter du soleil. Son épopée se termine le 20 août dans le port de Cavalaire-sur-Mer, non loin de Saint-Tropez, où le

bateau est enfin repéré. Interpellé et placé en détention, le déserteur risque trois ans de prison. Quant aux yachts, ils ont été rendus à leurs propriétaires, sans aucune égratignure.

JOACHIM DAUPHIN

Crash

La rescapée des Comores témoigne

ELLE EST la seule survivante du crash de l'Airbus de Yemenia le 30 juin dernier au large des Comores. Hier, au micro d'Europe 1, la jeune Bahia Bakari, 13 ans, a livré ses douloureux souvenirs : « On nous a dit que nous allions atterrir et je me suis retrouvée dans l'eau, je ne sais comment, j'entendais des femmes qui appelaient à l'aide. » L'adolescente, qui voyageait avec sa mère, morte dans l'accident, a passé huit heures en pleine mer accrochée à un débris de l'avion avant d'être secourue : « J'ai entendu les voix des hommes qui venaient à mon secours mais je n'ai pas pu saisir la bouée et quelqu'un a dû sauter dans l'eau pour m'aider. » Pendant tout ce temps, Bahia dit avoir pensé qu'elle était « la seule à être sortie de l'avion » et que les autres passagers « étaient déjà arrivés aux Comores ». « J'ai pensé que ma mère allait s'inquiéter pour moi », ajoute-t-elle. Après trois semaines d'hospitalisation à Paris, Bahia a regagné le domicile familial en banlieue parisienne et doit faire sa rentrée en classe de 4^e la semaine prochaine.

EN BREF

■ Interpellation

Emmanuelle Boucardeau, une Française de 40 ans, a été interpellée lundi au Paraguay par des policiers d'Interpol. Originaire de Tours, cette mère de famille est soupçonnée d'avoir détourné 400 000 € au détriment des Asse-dic, mais aussi d'avoir escroqué plusieurs personnes âgées. Placée en détention, elle attend maintenant son extradition vers la France.

■ Agression

Une femme qui assistait à une audience au palais de justice de Perpignan (Pyrénées-Orientales) a jeté, hier, son string sur un juge avant de lancer : « Justice de m..., vous servez à quoi, c'est la Croisière s'amuse ? » Agée d'une trentaine d'années, elle a été placée en garde à vue pour outrage à magistrat.

VENDREDI 28 AOÛT 2009
NOCTURNE
EXCEPTIONNELLE
JUSQU'À 23H*

De 21h à 23h

5€

de réduction
immédiate
en caisse**
par tranche
d'achat de 25€***

*Liste des magasins participants à l'opération consultable sur www.franprix.fr
**Offre valable sur l'ensemble des produits du magasin, le vendredi 28 août 2009 uniquement de 21h à 23h
et dans les magasins participants à la nocturne jusqu'à 23h. ***Réduction limitée à 30€.

RCS PARIS B955 200 621 - FRANPRIX HOLDING SA - Capital social : 2 112 000 €
4, rue Gallée 75116 PARIS. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance.



marché franprix

à deux pas, tout est là !